



Arnaque, vice caché... quels sont les recours?

Par **mab77_old**, le **06/08/2007** à **19:53**

Bonjour

Nous venons avec mon mari d'acheter une maison, nous avons signé chez le notaire le 31 juillet 2007, avec une remise des clés immédiate.

Nous avons commencer les "travaux" de personnalisation du logement car elle était habitable de suite, et nous allons de mauvaises surprises en mauvaises surprises.

En effet, lors de nos diverses visites des lieux, dont une avec un professionnel du bâtiment, l'agence nous a affirmé des choses qui s'avèrent être fausses.

Dans le séjour il y a des poutres et des poteaux avec un plaquage en plâtre, l'agence nous a prétendu qu'il s'agissait de poutre et de poteaux en bois peu esthétiques et que c'est la raison pour laquelle un plaquage plâtre avait été réalisé, amoureux du bois nous nous étonnons de cette pratique qui nous paraît abérante, et nous manifestons notre volonté de faire disparaître ce plaquage pour profiter du charme du bois. En supprimant ce fameux plaquage, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir une poutre en béton, et des poteaux en brique rouge.

De plus les plafonds de la cuisine, de la salle de bain et des toilettes étaient très bas (moins de 1m80 pour la salle de bain et les toilettes), l'agence nous a prétendu que les propriétaires du bien étant de petite taille et extrêmement frileux, ils avaient installé des faux plafonds pour faire des économies d'énergie, information une fois de plus mensongère, car quand nous avons cassés ces soit disant faux plafonds, il s'est avéré qu'ils étaient de vrais plafonds, et que sous le plafond en plâtre, nous avons trouvé des poutres très anciennes, en très mauvais état, avec du torchis en guise de plafond. Ce jour un technicien EDF est venu pour nous réouvrir le compteur qui avait été fermé par les précédents propriétaires, en regardant mon tableau électrique, celui-ci m'annonce que mon tableau électrique n'est pas du tout adapté au compteur installé, celui-ci étant en triphasé (380V, 12 000 Watts), et le tableau électrique biphasé (220V, 4000 Watts), alors que l'agence nous a fait valoir que l'électricité était refaite à

neuf depuis peu...

A la louche d'après les différents professionnels que nous avons consulté, toutes ses mauvaises surprises nous coûteraient au bas mot, 2000€ pour réhausser les plafonds, travaux indispensables car mon mari ne tient pas debout dans les pièces d'eau, 2000€ pour faire changer le tableau électrique pour le mettre en "phase" avec le compteur EDF, et près de 4000€ pour faire disparaître les poteaux en brique et la poutre